

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité - Travail



PROCES VERBAL

**DE LA DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DU
CONSEIL NATIONAL DE L'ITIE-RCA**

AU TITRE DE L'ANNEE 2012

BANGUI LE 11 JUILLET 2012

L'an Deux mil douze et le onze juillet, s'est tenue dans la salle de conférence de la Primature, la deuxième session ordinaire du Conseil National de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en République Centrafricaine (ITIE-RCA).

Cette session s'inscrit dans le cadre du mandat du Conseil National de l'ITIE-RCA décrit par le décret N° 08.200 du 18 juillet 2008 portant création, organisation et fonctionnement du dispositif institutionnel, de préparation et de suivi de la mise en œuvre de l'initiative pour la transparence des industries Extractive en République Centrafricaine.

La liste des participants est annexée au présent compte rendu.

La séance a été ouverte à 10 heures 21 minutes par son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil National de l'ITIE-RCA. Un seul point était inscrit à l'ordre du jour à savoir : **l'extension des principes et critères ITIE au secteur de la Forêt.**

Dans son discours d'ouverture, le Président du Conseil National de l'ITIE-RCA a rappelé qu'en tant que « Pays Conforme » à l'ITIE, la République Centrafricaine a l'obligation de rendre compte, car l'ITIE est un facteur fondamental du développement et renforce la conviction politique du Gouvernement en matière d'utilisation rationnelle des revenus tirés des industries extractives.

Il a rappelé que le Président de la République, Chef de l'Etat, Le Général d'Armée François BOZIZE-YANGOUVONDA, lors de la remise du trophée de la mise en œuvre réussie de l'ITIE, a émis le vœu de voir cette mesure de bonne gouvernance s'étendre à d'autres secteurs économiques, au-delà de sa cible naturelle qui est le pétrole, le gaz et les minerais.

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a fait mention de la consolidation et la pérennisation des acquis de l'ITIE qui sont les défis pour lesquels nous devons tous nous y atteler inlassablement.

« Nous devons traduire dans les faits le choix politique du Gouvernement en maintenant le courage et la bonne volonté qui a caractérisés notre pays depuis son adhésion au processus ITIE », a-t-il précisé.

Le Président du Conseil National ITIE-RCA a poursuivi son allocution en soulignant l'importance de cette deuxième session ordinaire du Conseil National qui vise à examiner pour **adoption, l'extension des principes et critères de l'ITIE au secteur forestier.**

« Il s'agit là d'un choix politique irréversible car la gestion responsable des richesses naturelles repose avant tout, sur le ferme attachement à la bonne gouvernance », a précisé le Chef du Gouvernement.

Enfin, il a conclu son discours en exhortant les participants à engager des discussions franches et constructives pour promouvoir la transparence comme un standard de gouvernance pour les transactions relatives aux ressources naturelle en R.C.A; et de prendre conscience sur un univers de responsabilités collectives à travers l'image d'un Etat économiquement fort.

La parole a ensuite été donnée au Ministre Délégué à la Présidence de la République, chargé des mines, Président du Comité de Pilotage de l'ITIE-RCA, pour la présentation de l'exposé des motifs sur l'extension des principes et critères de l'ITIE, au secteur de la forêt.

Dans son exposé, le Président du Comité de Pilotage a rappelé que le Conseil National de l'ITIE-RCA, lors de sa première session, tenue le 04 juillet 2011, avait instruit le Comité de

Pilotage et le Secrétariat Technique de mener une étude de faisabilité sur l'extension des principes et critères de l'ITIE à d'autres branches de l'économie nationale.

Il a rappelé qu'après le compte rendu des travaux de consultation par l'ITIE-RCA, lors de sa première session ordinaire de l'année en cours, le Conseil National avait subordonné sa décision à l'orientation attendue du groupe de travail sur l'option stratégique de l'ITIE, afin de poursuivre les discussions sur l'extension des principes et critères de l'ITIE, en s'appuyant sur les recommandations du Conseil d'Administration.

Le Ministre a informé l'assistance que le Conseil d'Administration de l'ITIE dans ses orientations a laissé la latitude à chaque pays membre d'étendre les principes et critères de la transparence et de la bonne gouvernance de l'ITIE à d'autres branches importantes de leur économie. Le caractère durable de l'ITIE dépend de l'adéquation de l'initiative aux circonstances particulières de chaque pays et de l'utilisation des informations financières en tant qu'instrument budgétaire.

Le Président du Comité de Pilotage de l'ITIE-RCA, a cité plusieurs pays qui ont déjà opté pour l'extension des principes et critères au-delà des normes minimales. Il s'agit :

- du Libéria qui a étendu les principes à la forêt et à l'agriculture;
- du Togo, au secteur de l'eau.

D'autres Etats tels que la République Démocratique du Congo et le Pérou sont en concertation pour étendre ces principes au secteur de la forêt, tandis que la Mauritanie l'envisage dans le domaine de la pêche.

Enfin le Président du Comité de Pilotage ITIE-RCA a précisé que l'adoption de la proposition d'extension par la République

Centrafricaine des principes et critères de l'ITIE à la forêt aura l'avantage de renforcer, outre le processus FLEGT (Applications des Réglementations Forestières, Gouvernance et Echanges Commerciaux), la transparence dans l'exploitation, les paiements et la gestion des revenus issus de cet important secteur de l'économie nationale, mais aussi de renforcer la confiance et la crédibilité de notre pays sur le plan national, sous régional et international.

A l'issue de l'exposé des motifs sur l'extension des principes et critères de l'ITIE, au secteur de la forêt, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a invité les membres du Conseil national à se prononcer sur cette importante question.

A cet titre, trois préoccupations ont été enregistrées, notamment l'absence de son Excellence Monsieur le Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et pêche ou de ses techniciens en tant qu'observateurs afin d'apporter des contributions sur la question et de donner des détails sur le processus FLEGT.

Ensuite, la deuxième préoccupation était celle du renforcement des capacités du Secrétariat Technique de l'ITIE-RCA sur le plan des ressources humaines et financières afin de lui permettre d'atteindre ses objectifs avec la nouvelle mission qui va lui être confiée.

Enfin, la dernière préoccupation est celle relative aux engagements pris par la RCA vis à vis de la COMIFAC (Commission des Forêts d'Afrique Centrale).

Quant à l'absence du Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, le Conseil National a reconnu que le Responsable du

Département en charge des Forêts aurait pu participer comme observateur afin d'édifier l'assistance sur le processus FLEGT.

En ce qui concerne le renforcement des capacités du Secrétariat Technique en Ressources Humaines et Financières, le Conseil National a demandé au Secrétariat Technique de soumettre une proposition qui sera examinée lors de la prochaine session ordinaire du Conseil.

Enfin, s'agissant de la dernière préoccupation liée aux engagements de la RCA comme Etat membre de la COMIFAC (Commission des Forêts d'Afrique Centrale), le Conseil National a jugé que l'avis de la COMIFAC n'empêche pas à un Etat responsable d'assurer en toute souveraineté, une meilleure gestion de son économie. Il n'y a aucune inquiétude à se faire, car l'extension des critères et principes de l'ITIE au secteur de la forêt renforcera la transparence et rendra les sociétés forestières responsables.

A la lumière des débats, le Conseil National, à l'unanimité, s'est prononcé pour l'extension des principes et critères de l'ITIE, au secteur de la forêt.

En divers, les Membres du Conseil National ont demandé et souhaité percevoir les jetons de présence au même titre que les membres du Comité de Pilotage lors des prochaines sessions. Car ils estiment qu'il y a des membres du Conseil National qui se trouvent dans l'arrière pays, et que cela leur permettra d'assurer le transport et le séjour durant les sessions.

Sur cette question, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil National a instruit le Comité de Pilotage de mener une étude en tenant

compte de la tension de trésorerie de l'Etat afin d'en débattre lors de la prochaine session.

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil National ITIE-RCA a prononcé son discours de clôture.

Dans son allocution, il a adressé ses vives félicitations aux membres du Conseil National de l'ITIE-RCA pour leur engagement patriotique qui s'exprime par les contributions efficaces qui visent la meilleure gestion des ressources naturelles de notre pays.

Le but recherché à travers cette session est de susciter l'efficacité pour une gestion transparente des affaires publiques, a-t-il souligné.

Il a précisé que par cet engagement d'élargir les principes et les critères de l'ITIE au secteur forestier, le Conseil National de l'ITIE-RCA vient une fois de plus de prendre une décision importante pour la République Centrafricaine.

Selon le Chef du Gouvernement, cette décision est une prise de conscience responsable visant à faire de la transparence un des éléments catalyseurs du développement durable. Le concept ITIE ne se limitera plus aux industries extractives, il tiendra aussi compte du secteur forestier.

Le Premier Ministre, Chef du gouvernement a ensuite instruit le Secrétariat Technique de l'ITIE-RCA de tout mettre en œuvre pour que soit mis en place les mécanismes indispensables pour traduire dans les faits la volonté politique irréversible de la transparence dans le secteur forestier.

Il a engagé le Ministère des Eaux et Forêts, Chasse et Pêche à apporter l'appui indispensable au Secrétariat Technique afin

que le quatrième rapport de l'ITIE qui sera élaboré en 2013, retrace les revenus générés par le secteur forestier.

C'est à 11 heures 48 minutes que Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du gouvernement, Président du Conseil National de l'ITIE-RCA a clos les travaux de la deuxième session ordinaire du conseil National ITIE de l'année 2012.

Fait à Bangui, le 20 JUIL 2012

LE RAPPORTEUR



Gédéon GOTTI

LE PRESIDENT



Pr. Faustin Archange TOUADERA

Annexe : Liste des participants